

**LES 20 ANS DU PLAN ASSUREMBAL**

**LE PLAN ASSUREMBAL CONÇU EN 1993 S'EST CONSTAMMENT ENRICHİ.  
AUJOURD'HUI, IL MET A DISPOSITION DES ADHERENTS SEILA :**

**1/ UN CONTRAT DOMMAGES, BRIS DE MACHINES, PERTES D'EXPLOITATION**

- Tous Risques Sauf
- Avec abrogation à la règle proportionnelle
- A des conditions tarifaires dérogatoires (-30% à ce jour).

**2/ UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE POUR CHAQUE ADHERENT**

- Tous Risques Sauf
- A des conditions tarifaires dérogatoires (-35% à ce jour).

**3/ UN CONTRAT GROUPE RESPONSABILITE CIVILE PRODUITS 2<sup>ème</sup> LIGNE**

- Porte le plafond de garantie Responsabilité Civile Produits et/ou après livraison et/ou Professionnelle à : 9 800 000 € par année

**4/ UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE POUR CHAQUE DIRIGEANTS**

- Prime minimale par entreprise adhérente : 340 €/TTC non régularisable.

## **5/ UN CONTRAT MARCHANDISES ET MATERIELS TRANSPORTEES POUR CHAQUE ADHERENT**

- Garantie sans déclaration préalable
- Plafond par événement : 1 000 000 €
- Dépassement jusqu'à 3 000 000 €
- Taux unique sur C.A. = 0.01%.

## **6/ UN CONTRAT DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

- Pour tous les préposés
- Pour tous les dirigeants
- Pour tous les collaborateurs occasionnels

Prime annuelle pour 25 collaborateurs : 350 €

## **7/ UN CONTRAT FLOTTE AUTOMOBILES**

- Contrat avec abrogation de la clause MALUS-BONUS
- Conditions tarifaires dérogatoires (-30% à ce jour).

## **8/ UN CONTRAT GROUPE PREVOYANCE SANTE**

- Les conditions tarifaires dérogatoires de « SWISS LIFE FILIERE BOIS »

## **9/ UN CONTRAT POUR LE PROVISIONNEMENT DU PASSIF SOCIAL DE L'ENTREPRISE**

- Le contrat PHILOSOPHIA GENERALI avec rendement financier amélioré et frais de gestion réduits

## **10/ UN CONTRAT « RISQUES SPECIAUX »**

Tous problèmes « assurance » a une solution.  
Sur demande les équipes techniques du Groupe GESCO vous la proposeront.

## **11/ APRES SINISTRES**

- des Experts
- des Juristes
- une Méthodologie